CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU

Mercredi 5 février 2020

à 20h30

**Séance du 5 février 2020**

L’an deux mille vingt, le cinq du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

**Date de convocation :** 30 janvier 2020

**Date d’affichage :** 30 janvier 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :**14

**Présents :** MM. DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BOIS Pierre, CHAPELOT Gilles, PLACE Cyril et SAINT MICHEL Sophie.

**Absents excusés :**

**Absents :** Mme GASTOUT Sandrine

Monsieur CHAPELOT Gilles a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 12 décembre 2019, passage à l'ordre du jour.

**ARRÊT DU PROJET PLUI**

Monsieur le Maire notifie au Conseil Municipal qu’il faut délibérer sur l’arrêt du projet PLUI et donne la parole à Mme RILLET Patricia, Maire-Adjoint chargé à l’urbanisme, afin de traiter cette question.

Madame RILLET informe le Conseil Municipal que le comité consultatif urbanisme s’est réuni le 16 octobre 2019 en présence de Mme LEBARBIER et de Mr CHARBONNIER afin d’étudier les pièces réglementaires d’arrêt du projet du PLUI (règlement graphique, règlement écrit et règlement d’aménagement de zone) et de donner un avis sur celles-ci. Le comité consultatif urbanisme a donné un avis favorable à ce projet avec les réserves suivantes :

* Agrandir la zone UE autour de l’étang suite à la création des Salles Multi-activités avec le parking de stationnement
* Prolonger le Chemin piéton de Fresnes à Contres le long de la départementale RD 7 jusqu’à Contres. Mise en place sur le règlement graphique d’une zone réservée
* Reclasser en zone UB 2 parcelles privées Rue des Acacias enclavées dans la zone UB et classée en zone N dans le nouveau règlement graphique afin de garder une cohérence avec les parcelles voisines

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l’unanimité des présents d’approuver les pièces réglementaires d’arrêt du projet PLUI avec les 3 réserves formulées par notre comité consultatif urbanisme lors de sa réunion du 16 octobre 2019, à savoir :

* Agrandir la zone UE autour de l’étang suite à la création des Salles Multi-activités avec le parking de stationnement
* Prolonger le Chemin piéton de Fresnes à Contres le long de la départementale RD 7 jusqu’à Contres. Mise en place sur le règlement graphique d’une zone réservée
* Reclasser en zone UB 2 parcelles privées Rue des Acacias enclavées dans la zone UB et classée en zone N dans le nouveau règlement graphique afin de garder une cohérence avec les parcelles voisines

**PROPOSITION DE DENOMINATION D’UN CHEMIN PRIVÉ PLACE DE LA LIBERTÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une impasse a été crée lors d’une division et aménagement de terrains privés Place de la Liberté. Afin de donner les numéros pour les 3 futurs habitations il faut que cette impasse soit dénommée. Etant une impasse privée c’est au propriétaire de choisir le nom, nous ne pouvons que proposer une dénomination.

Le Conseil Municipal, propose comme nom pour l’impasse sortant Place de la Liberté « Impasse de la Liberté » les numéros de maisons attribués seront des numéros Pairs. Le propriétaire devra décider du nom final.

**PREPARATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner afin de composer les bureaux de vote pour les prochaines élections Municipales des 15 et 22 mars 2020.

Le bureau pour le 15 mars 2020 se composera ainsi :

|  |  |
| --- | --- |
| HORAIRES | **NOMS** |
| ***Ouverture du bureau 8h*** | DYÉ Jean-Marie |
| 8h - 11h15 | FOLLET MireilleRILLET PatriciaMONTARU Jean-Pierre |
| 11h15 - 14h30 | AUDIANNE Marie-ClaudeFOINARD CorineGAUTIER Patrick |
| 14h30 – 18h | DYÉ Jean-MarieDEPOND Jean-MarieBOIS Pierre |
| ***Fermeture du bureau 18h*** | DYÉ Jean-Marie |

Le bureau pour le 22 mars 2020 se composera ainsi :

|  |  |
| --- | --- |
| HORAIRES | **NOMS** |
| ***Ouverture du bureau 8h*** | DYÉ Jean-Marie |
| 8h - 11h15 | CHAPELOT GillesHOMET CélineCHARLUTEAU Grégory |
| 11h15 - 14h30 | AUDIANNE Marie-ClaudeSAINT MICHEL SophieRILLET Patricia |
| 14h30 – 18h | DYÉ Jean-MarieDEPOND Jean-MariePLACE Cyril |
| ***Fermeture du bureau 18h*** | DYÉ Jean-Marie |

**CHOIX DU DEVIS POUR LE TAILLAGE DES ARBRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les 3 devis reçus concernant le taillage des arbres avec broyage, autour de la Mairie, de l’Eglise, du parking, du Monument aux Morts et dans la cour de la Cantine et de la Bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l’unanimité des présents, de retenir le devis de l’entreprise EURL VERTIGE DES CIMES pour un montant HT de 2 393,00 €, et donne tous pouvoir à Mr le Maire pour signer le devis correspondant.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que la formation sur les gestes de premiers secours se déroulera le vendredi 7 février 2020 à 20h30 aux salles multi-activités.
* Informe le Conseil Municipal que les travaux intérieurs des salles multi-activités sont terminés ainsi que la clôture autour du parking, il ne reste plus que l’éclairage du parking

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

J.M DYÉ.